



AVIS PUBLIC

ANNULATION DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel :

QUE l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales devant avoir lieu à la salle du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, sis au 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, le 1^{er} mai 2025, à 10 h, **est annulée** étant donné du retrait de tous les immeubles concernés.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 30 avril 2025.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma